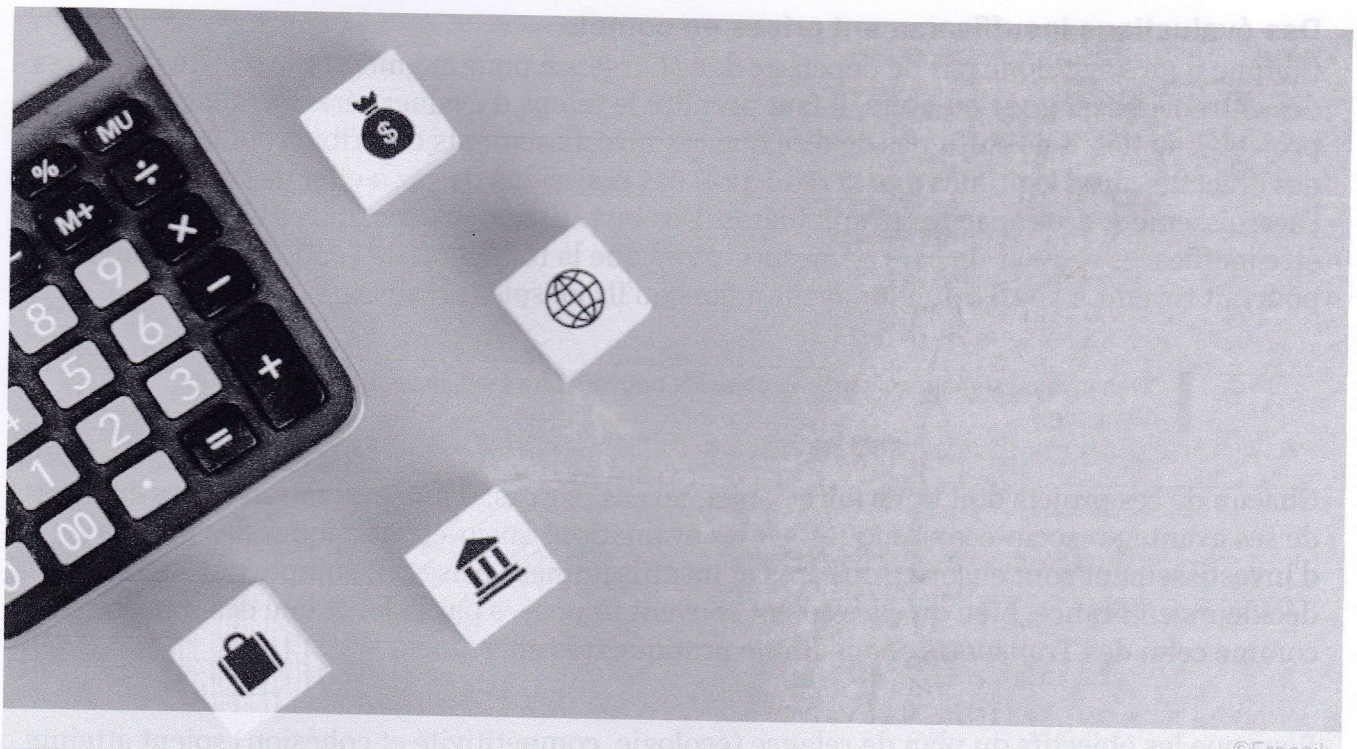


Plan de relance

L'évaluation socio-économique des projets est encore trop rare

Il ne suffit pas de dire qu'ils contribueront à atteindre des objectifs légitimes sans valider leur efficacité et leur coût



©Freepik



Mécomptes publics, François Ecalle

Les investissements publics prévus dans le plan de relance pour 2021-2022 représentent plus de 25 Mds€ (sur 100 Mds€), hors subventions d'investissement aux entreprises privées, ce qui est très important sachant que le montant total des investissements publics en France s'est élevé à 88 Mds€ en 2019. Ils concernent notamment les établissements de

soins et médico-sociaux (6 Mds€), le réseau ferroviaire (5 Mds€) et les bâtiments publics (4 Mds€ pour leur rénovation thermique).

En fait, beaucoup de ces investissements ne donneront pas lieu à des paiements avant 2023 car il se passe souvent plusieurs années entre le moment où un projet est annoncé par les responsables politiques et le moment où les premiers acomptes sont versés aux entreprises, surtout si une enquête publique est nécessaire. Ces investissements contribueront donc assez peu à la “relance” de l’activité économique, au sens keynésien, en 2021 et 2022.

“En fait, beaucoup de ces investissements ne donneront pas lieu à des paiements avant 2023. Ces investissements contribueront donc assez peu à la “relance” de l’activité économique, au sens keynésien, en 2021 et 2022”

Ce plan est néanmoins très utile car il signale aux entreprises que d’importants investissements seront réalisés dans tel ou tel domaine dans les prochaines années, ce qui peut les conduire à maintenir ou à augmenter leurs capacités de production dans l’espoir d’obtenir les marchés qui feront l’objet d’appels d’offres.

Des évaluations insuffisamment prises en compte

Comme il ne s’agit donc pas de dépenser dans l’urgence pour augmenter le chiffre d’affaires des entreprises en 2021 ou 2022, il faut prendre le temps d’évaluer sérieusement ces projets. En effet, il ne suffit pas de dire que ces investissements contribueront à atteindre des objectifs aussi légitimes que la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou l’accroissement des capacités hospitalières. Des investissements visant ces objectifs peuvent être inefficaces et avoir un coût démesuré, alors que la réduction de l’endettement public pourrait revenir à l’ordre du jour avant même qu’ils ne soient réalisés.

“Des investissements visant ces objectifs peuvent être inefficaces et avoir un coût démesuré”

Chacun de ces projets doit donc faire l’objet, au cas par cas, d’une évaluation de ses coûts et de ses avantages socio-économiques. Or les évaluations socio-économiques des projets d’investissement sont encore trop rares et insuffisamment prises en compte par les décideurs en France, bien qu’elles soient souvent imposées par la loi et que des ministères comme celui des Transports en aient une pratique très ancienne.

Pour que les objectifs du plan de relance (écologie, compétitivité et cohésion) soient atteints sans peser excessivement sur les finances publiques, il faut donc améliorer sensiblement les conditions d’évaluation des projets d’investissement public pour être certain, avant de les engager irréversiblement, qu’ils sont justifiés et que l’argent public ne serait pas mieux dépensé ailleurs.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

Réindustrialiser la France, vraiment ?
Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle